

REPUBLIQUE FRANCAISE

**METROPOLE DU GRAND PARIS**

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU JEUDI 11 AVRIL 2019**

**CM2019/04/11/26 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND  
PARIS AU SYNDICAT MIXTE MARNE VIVE**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 05 AVRIL 2019  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209  
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER  
SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH

**LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/13 de la Métropole du Grand Paris relative à la compétence GEMAPI,

**Vu** la délibération CM2018/12/07/03 de la Métropole du Grand Paris relative à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Mixte Marne Vive,

**Vu** la délibération du 21 février 2019 du syndicat Marne Vive approuvant la demande d'adhésion de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** les statuts du syndicat Marne Vive approuvés par arrêté inter-préfectoral le 2 juillet 2018,

**Considérant** que les statuts du syndicat offrent la possibilité de définir un nombre de représentants entre deux et quatre,

**Considérant** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du syndicat mixte,

**Considérant** qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**FIXE** à 2 titulaires et 2 suppléants le nombre de ses représentants au sein du comité syndical du syndicat mixte Marne Vive.

**DECLARE** élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du syndicat mixte Marne Vive :

Titulaire : Carole DRAI

Suppléant : Jean-Pierre BARNAUD

Titulaire : Patrick DOUET

Suppléant : Laurent CATHALA

**A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, pour ce qui ne relève pas du contentieux électoral.

